

Extrait d
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE **LINSELLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 15 février 2024

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 9 février 2024

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*.
- M. Olivier SURMONT, M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Isabelle POLLET, Maire,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué.

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Délibération n° 2024-02-03

INDEMNITES DES ELUS

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2022-02-10 du 17 février 2022,
Vu la délibération n° 2023-06-03 du 1^{er} juin 2023.

Les indemnités de fonction des élus locaux sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'indemnité maximale susceptible d'être allouée aux élus locaux par le conseil municipal pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants est de 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et 22 % du même indice pour les Adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du maire, les indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués à un taux inférieur au montant maximal des indemnités de fonction des membres de l'assemblée.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de répartir ces indemnités de la manière suivante :

- Indemnité du maire : 49,50 % de l'indice brut terminal de la FP
- Indemnité des adjoints : 18,00 % de l'indice brut terminal de la FP
- Indemnité des conseillers délégués : 7,50 % de l'indice brut terminal de la FP

Le montant de ces indemnités est inférieur au seuil légal, il convient donc d'en délibérer.

Le nombre des adjoints a été fixé à 8 et celui des conseillers délégués à 5.

Madame Fabienne LORENT est nommée conseillère déléguée en charge des Fêtes et Cérémonies.

La délibération n° 2023-06-03 est abrogée.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour et 5 abstentions de M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme Véronique DERYCKE-WAGNON, M. Grégory VERHELLE et M. Pascal MARESCAUX), approuve le tableau des indemnités des élus présenté en annexe.

Transmis en Préfecture le 28 FEV. 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL – INDEMNITES DES ELUS
(art. L.2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Population municipale: 8372
Effectif légal : 27

Nombre d'Adjoints : 8

n° ORDRE	FONCTION	%
1	Maire	49,50
2	1 ^{er} Adjoint	18,00
3	2 ^{ème} Adjoint	18,00
4	3 ^{ème} Adjoint	18,00
5	4 ^{ème} Adjoint	18,00
6	5 ^{ème} Adjoint	18,00
7	6 ^{ème} Adjoint	18,00
8	7 ^{ème} Adjoint	18,00
9	8 ^{ème} Adjoint	18,00
10	Conseiller Délégué	7,50
11	Conseiller Délégué	7,50
12	Conseiller Délégué	7,50
13	Conseiller Délégué	7,50
14	Conseiller Délégué	7,50
15	Conseiller Municipal	0
16	Conseiller Municipal	0
17	Conseiller Municipal	0
18	Conseiller Municipal	0
19	Conseiller Municipal	0
20	Conseiller Municipal	0
21	Conseiller Municipal	0
22	Conseiller Municipal	0
23	Conseiller Municipal	0
24	Conseiller Municipal	0
25	Conseiller Municipal	0
26	Conseiller Municipal	0
27	Conseiller Municipal	0

CACHET DE LA MAIRIE :
à LINSSELLES, le 28 FEV. 2024



Certifié par Madame le Maire,

Isabelle POLLET